

[Rapport « Démarche de consensus relative aux interventions de protection de l'enfance à domicile »](#). [1]

Gueydan, G., Severac, N. (2019). **Démarche de consensus relative aux interventions de protection de l'enfance à domicile**. Paris : Inspection générale des affaires sociales.

À la demande de la ministre des solidarités et de la santé et du secrétaire d'État à la protection de l'enfance, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a été chargée de piloter la démarche de consensus relative aux interventions de protection de l'enfance à domicile. Ce rapport formule une vingtaine de recommandations touchant à la fois à la production de connaissances, aux pratiques professionnelles, à l'intensification et à la diversification des interventions ainsi qu'aux questions de gouvernance.

[En savoir plus \(Igas\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-%C2%AB-d%C3%A9marche-de-consensus-relative-aux-interventions-de-protection-de-l%E2%80%99enfance-%C3%A0-domicile>

[2] <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article753>